



Solutions de Qualité de Vie au Quotidien

# AVIS DE CONVOCAATION

## Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire

**Lundi 23 janvier 2012 à 16 heures**  
**Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux**  
25 avenue Victor Cresson 92130 Issy-les-Moulineaux

---

Issy-les-Moulineaux, le 4 janvier 2012

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires de SODEXO qui se tiendra le lundi 23 janvier 2012 à 16 heures au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Je souhaite vivement que vous participiez personnellement à cette réunion au cours de laquelle nous vous commenterons les résultats et perspectives de notre Groupe. Vous aurez également la possibilité de poser vos questions et de vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les informations utiles pour prendre part à cette Assemblée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bellon", is written over a light blue circular stamp.

**Pierre Bellon**  
Président du Conseil d'Administration





---

# SOMMAIRE

<b>COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>6</b>
<b>PRESENTATION DES RESOLUTIONS</b>	<b>7</b>
<b>PROJET DE RESOLUTIONS</b>	<b>10</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2010/2011</b>	<b>18</b>
<b>RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>31</b>
<b>DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>33</b>

---

L'avis préalable à cette Assemblée Générale, prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 décembre 2011.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier, les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont publiées sur le site internet [www.sodexo.com](http://www.sodexo.com) (*rubrique Finance*).

L'accès à [www.sodexo.com](http://www.sodexo.com) vous permet également de suivre en direct le déroulement de l'Assemblée Générale et de consulter sur le site web interactif les publications annuelles 2010/2011 du Groupe Sodexo : le Document de Référence (déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 novembre 2011 et comprenant notamment les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce), le Rapport Annuel, le Rapport Ressources Humaines, le Rapport Diversité & Inclusion, le Rapport Développement Durable.

**Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations :**

## **SODEXO**

Direction Financière Groupe / Département Juridique Corporate  
255 Quai de la Bataille de Stalingrad  
92866 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9  
Tél. : +33 (0)1 57 75 81 12

## Comment participer à l'Assemblée Générale ?

### Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ?

Seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le **mercredi 18 janvier 2012, à zéro heure, heure de Paris** (ci-après J-3), soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

- **Pour les actionnaires au nominatif**, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.
- **Pour les actionnaires au porteur**, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société Générale (établissement centralisateur de l'Assemblée mandaté par Sodexo) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 18 janvier 2012, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

### Comment participer à l'Assemblée ?

Tout actionnaire a quatre possibilités :

- **Assister personnellement** à l'Assemblée générale ;
- **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée** ;
- **Donner pouvoir à un tiers** ;
- **Voter par correspondance**.

**Dans tous les cas, l'actionnaire doit impérativement compléter le formulaire joint et le transmettre à son intermédiaire habilité au moyen de l'enveloppe T jointe.**

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

### Assister personnellement à l'Assemblée ?

L'actionnaire qui souhaite assister personnellement à l'Assemblée doit demander une carte d'admission. Il suffit pour cela de **cocher la case A** en partie supérieure du formulaire, de **dater et de signer au bas du formulaire**. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 18 janvier 2012 devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation afin de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau accueil de l'Assemblée.

**Le vote aura lieu à l'aide d'un boîtier de vote électronique.**

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons :

1. de vous présenter dès 15 heures à l'adresse de l'Assemblée générale, aux bureaux d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission. A défaut, vous devez vous présenter à l'accueil ;
2. d'entrer dans la salle avec le boîtier de vote électronique remis lors de la signature de la feuille de présence ;
3. de vous conformer aux indications données en séance pour utiliser le boîtier de vote.

### Donner pouvoir ou voter par correspondance ?

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée générale, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- **Voter par correspondance** : il doit cocher la case « je vote par correspondance », voter pour chaque résolution, ne pas oublier de remplir la base « amendements et résolutions nouvelles », dater et signer au bas du formulaire ;
- **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : il doit simplement dater et signer au bas du formulaire. Dans ce cas, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ;
- **Donner pouvoir à un tiers** : il doit cocher la case « je donne pouvoir à », identifier la personne dénommée, dater et signer au bas du formulaire.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [mandataireAG.group@sodexo.com](mailto:mandataireAG.group@sodexo.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [mandataireAG.group@sodexo.com](mailto:mandataireAG.group@sodexo.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire

financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, Service des Assemblées (BP 81236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 20 janvier 2012 pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique [mandataireAG.group@sodexo.com](mailto:mandataireAG.group@sodexo.com), toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvenus au siège de Sodexo ou à la Société Générale - Service des assemblées - BP 81236 - 32 Rue du Champ-de-tir - 44312 Nantes Cedex 03, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 20 janvier 2012 au plus tard.

## Comment remplir votre formulaire ?

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée : cochez A.

Vous ne désirez pas assister à l'Assemblée : cochez B pour voter par correspondance ou par procuration.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM.  
Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.  
J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

SODEXO  
255 QUAI DE LA BATAILLE DE STALINGRAD  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
AU CAPITAL DE EUR 628 528 100  
301 940 219 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 23 JANVIER 2012

CADRE RESERVE / For Company's use only  
Identifiant / Account  
Nombre d'actions / Number of shares  
Nominatif Registered VS / single vote  
Porteur / Bearer VD / double vote  
Nombre de voix / Number of voting rights :

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST  
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)  
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou après par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci le case correspondante et pour lesquels JE VOTE NON ou je m'abstiens.  
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [ ] for which I vote against or I abstain.  
Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en notifiant comme ceci le case correspondant à mon choix.  
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this [ ]

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
Dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir  
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING  
Date and sign at the bottom of the form without filling it  
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : Cf. au verso renvoi (3).  
I HEREBY APPOINT See reverse (3).  
M, Mme ou Mlle/Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de comptes.  
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keepers.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement) / Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Vérifiez vos nom, prénom et adresse et modifiez-les en cas d'erreur.

à la BANQUE / to the Bank 20/01/12  
à la SOCIÉTÉ / to the Company 20/01/12

Vous désirez voter par correspondance : cochez cette case et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : datez et signez en bas du formulaire.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée et votera à votre place : cochez cette case et inscrivez les coordonnées de cette personne.

# **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012**

## **Résolutions à titre ordinaire**

1. Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2010-2011 – Quitus aux administrateurs
2. Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende
3. Conventions et engagements réglementés
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Bellon
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sophie Clamens
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Nathalie Szabo
7. Nomination en qualité d'administrateur de Mme Françoise Brougher
8. Fixation du montant des jetons de présence
9. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

## **Résolutions à titre extraordinaire**

10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues
11. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital
12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
14. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions

## **Résolution à titre ordinaire**

15. Pouvoirs

# Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012

## 1. SUR LA PARTIE ORDINAIRE

### ▪ Approbation des comptes annuels et consolidés (1<sup>re</sup> résolution)

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale, pour l'exercice 2010-2011, les comptes annuels de la société Sodexo qui font ressortir un bénéfice net de 302 millions d'euros, et les comptes consolidés du Groupe qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 451 millions d'euros.

### ▪ Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende (2<sup>e</sup> résolution)

Cette résolution a pour objet de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2010-2011 et à la distribution du dividende. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution en numéraire d'un dividende de 1,46 euro par action, en hausse de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le dividende sera mis en paiement à compter du 6 février 2012, étant précisé que la date de détachement du dividende sur Euronext Paris est le 1<sup>er</sup> février 2012 et la date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 3 février 2012.

### ▪ Conventions et engagements réglementés (3<sup>e</sup> résolution)

Cette résolution a pour objet de constater qu'aucune nouvelle convention ou nouvel engagement réglementé au sens des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice 2010-2011, comme cela est mentionné dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant page 194 du Document de référence. Ce rapport présente également les informations relatives aux conventions et engagements approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie pendant l'exercice 2010-2011.

### ▪ Renouvellements et nomination d'administrateurs (4<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> résolutions)

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Bernard Bellon et de Mesdames Sophie Clamens et Nathalie Szabo viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Bellon, Mesdames Sophie Clamens et Nathalie Szabo pour une durée de trois exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le Conseil d'Administration propose également à l'Assemblée Générale dans sa 7<sup>e</sup> résolution, conformément aux recommandations du Comité des Nominations, de nommer Madame Françoise Brougher en qualité d'administrateur (qualifié d'indépendant par le Conseil d'Administration) pour une durée de trois exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les notices biographiques de chacune des personnes précitées figurent aux pages 223 et suivantes du Document de référence.

### ▪ Fixation des jetons de présence (8<sup>e</sup> résolution)

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et de ses comités requièrent une disponibilité et un investissement croissants des administrateurs et conduisent le Conseil d'Administration à proposer une augmentation de l'enveloppe maximale des jetons de présence qui sera répartie entre les administrateurs dans le strict respect des règles fixées par le Règlement intérieur du Conseil.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale de fixer à 580 000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices suivants, étant précisé que ce montant resterait en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Pour mémoire, l'enveloppe globale des jetons de présence n'a pas évolué depuis l'exercice 2007-2008 (530 000 € par exercice).

▪ Achat par la Société de ses propres actions (9<sup>e</sup> résolution)

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation lui permettant de procéder à l'acquisition des actions de la Société en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2011.

Elle permettrait de mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale, avec les caractéristiques suivantes :

- prix d'achat maximal par action : 70 euros ;
- montant global maximal : 750 millions d'euros ;
- pouvant être réalisé à tout moment, hors période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par tous moyens.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Au 31 août 2011, le pourcentage de capital auto-détenu par la Société s'élevait à 4,07 % (pour plus d'informations sur l'utilisation du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2010-2011, se reporter page 206 du Document de référence).

## **2. SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE**

▪ Réduction du capital social par annulation des actions autodétenues (10<sup>e</sup> résolution)

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation lui permettant d'annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions par la Société, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale par période de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 26 mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010.

Aucune action n'a été annulée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010-2011.

▪ Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, ainsi que par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions)

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de renouveler les délégations de compétence lui permettant d'agir au mieux des intérêts de la Société, pour décider le moment venu, des modalités les plus appropriées à mettre en œuvre, compte tenu des opportunités offertes par les marchés financiers, pour accroître les capitaux permanents de la Société.

L'autorisation délivrée au titre de la 11<sup>e</sup> résolution permettra au Conseil d'Administration de décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émission d'actions ordinaires (à l'exclusion par conséquent des actions de préférence) et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société dans les limites suivantes :

- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas dépasser 100 millions d'euros (soit à titre indicatif environ 16 % du capital) ;
- le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société qui pourront être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 1 milliard d'euros.

L'autorisation délivrée au titre de la 12<sup>e</sup> résolution permettra au Conseil d'Administration de procéder à des augmentations de capital par incorporation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des primes, réserves ou bénéfices dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces procédés ; le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros.

Ces délégations seraient valables pour une durée de 26 mois et remplaceraient les délégations de même nature données par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010.



- Augmentation du capital social réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (13<sup>e</sup> résolution)

La loi impose à toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital par apport en numéraire (comme c'est le cas aux termes de la 11<sup>e</sup> résolution), de se prononcer également sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce).

Le Conseil d'Administration propose donc à l'Assemblée Générale de renouveler la délégation de compétence lui permettant d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières au profit des adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourrait pas dépasser 12,6 millions d'euros (soit à titre indicatif environ 2 % du capital) ; le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait fixé par le Conseil d'Administration et ne pourrait pas être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, étant précisé que le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, pourrait réduire ou supprimer la décote, notamment pour tenir compte des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois et remplacerait la délégation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2010.

Au 31 août 2011, l'actionariat salarié représentait 1,07 % du capital de la Société.

- Attribution d'options d'achats d'actions (14<sup>e</sup> résolution)

En application des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de l'autoriser à consentir au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.

Les options consenties ne pourraient donner droit à acheter un nombre total d'actions supérieur à 5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale (soit un nombre maximal de 7 856 601 actions), sans pouvoir excéder au cours d'un même exercice 2 % de ce capital social (soit un nombre maximal de 3 142 640 actions), compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des bénéficiaires. Les options consenties aux mandataires sociaux de la Société ne pourraient quant à elles représenter plus de 10 % de l'ensemble des options consenties au cours de chaque exercice par le Conseil d'Administration en vertu de cette autorisation.

La durée de validité des options ne pourrait excéder huit ans à compter de leur date d'attribution.

Le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourrait être inférieur ni à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris SA, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat d'actions seraient consenties, ni à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

La totalité des options attribuées aux mandataires sociaux de la Société devrait être soumise à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminerait, de même que tout ou partie des options attribuées aux salariés.

Cette autorisation serait valable pour une période de 38 mois et se substituerait à l'autorisation précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 2009.

Au 31 août 2011, le nombre d'options d'achat d'actions non encore levées conférées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe représentaient 4,1 % du capital de la Société. Des informations sur la politique d'attribution des stock-options de Sodexo figurent page 255 du Document de référence.

### **3. SUR LA PARTIE ORDINAIRE**

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités (15<sup>e</sup> résolution)

Cette résolution usuelle concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux résolutions prises par l'Assemblée Générale.

# Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012

## 1. RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

- Première résolution

*(Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2010-2011 – Quitus aux administrateurs)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration joint au rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, approuve d'une part, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2011 tels qu'ils lui ont été présentés desquels il ressort un bénéfice net de 302 millions d'euros et d'autre part, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2011 desquels il ressort un bénéfice net part du Groupe de 451 millions d'euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 août 2011.

- Deuxième résolution

*(Affectation du résultat de l'exercice – fixation du dividende)*

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2010-2011	301 668 265 euros
augmenté du report à nouveau figurant à la clôture de l'exercice 2010-2011	720 117 974 euros
<b>Soit un bénéfice distribuable de</b>	<b>1 021 786 239 euros</b>
De la manière suivante :	
• dividende (sur la base des 157 132 025 actions composant le capital social)	229 412 757 euros
• report à nouveau	792 373 482 euros
<b>TOTAL</b>	<b>1 021 786 239 euros</b>

L'Assemblée Générale décide par conséquent qu'un dividende de 1,46 euro sera distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende.

Il sera mis en paiement à compter du 6 février 2012, étant précisé que la date de détachement du dividende sur Euronext Paris est le 1<sup>er</sup> février 2012 et la date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 3 février 2012.

Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	<b>Exercice 2009-2010 (distribution en 2011)</b>	<b>Exercice 2008-2009 (distribution en 2010)</b>	<b>Exercice 2007-2008 (distribution en 2009)</b>
Dividende par action*	1,35 €	1,27 €	1,27 €
Montant total de la distribution	208 024 389 €	197 465 754 €	196 566 626 €

\* Dividende intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts (sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts).

- Troisième résolution

*(Conventions et engagements réglementés)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L. 225-40 du Code de commerce, prend acte qu'aucune nouvelle convention ou nouvel engagement soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

- Quatrième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Bellon)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Bernard Bellon vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

- Cinquième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sophie Clamens)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Sophie Clamens vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

- Sixième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Nathalie Szabo)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Mme Nathalie Szabo vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

- Septième résolution

*(Nomination en qualité d'administrateur de Mme Françoise Brougher)*

L'Assemblée Générale nomme Mme Françoise Brougher en qualité d'administrateur pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

- Huitième résolution

*(Fixation du montant des jetons de présence)*

L'Assemblée Générale décide de fixer à 580 000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices suivants, étant précisé que ce montant restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration de fixer la répartition et la date de mise en paiement desdits jetons de présence.

- Neuvième résolution

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de les attribuer à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, et/ou de les annuler par voie de réduction de capital sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la dixième résolution à caractère extraordinaire, et/ou d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action Sodexo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et/ou les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe en paiement ou en échange.

Ces opérations pourront être effectuées par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, hors période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximal d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de la présente Assemblée Générale (soit un nombre maximal de 15 713 202 actions), étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite légale maximale de 10 % d'actions autodétenues.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximal d'achat ne pourra excéder 70 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 750 millions d'euros.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2011 dans sa septième résolution.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, en vue de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

## 2. RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

---

- Dixième résolution

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale, par période de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu d'un programme de rachat d'actions autorisé par les actionnaires et de réduire corrélativement le capital social.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour accomplir la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé, et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010 dans sa sixième résolution.

- Onzième résolution

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 à L. 228-93 et après avoir constaté la libération intégrale du capital social :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, ou en toute autre devise ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires (à l'exclusion par conséquent des actions de préférence) et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal maximal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 100 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - le montant nominal maximal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies,
  - la ou les émissions sont réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenues par eux, le Conseil d'Administration ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible conformément à l'article L. 225-133 du Code de commerce,
  - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites,

- la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
4. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment pour fixer les conditions d'émission, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital, les modalités d'attribution des titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ainsi que les dates auxquelles peuvent être exercés les droits d'attribution, à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, et généralement faire tout le nécessaire ;
  5. prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010 dans sa septième résolution ;
  6. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration en rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

- Douzième résolution

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de tout ou partie des primes, réserves ou bénéfices dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 200 millions d'euros, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire d'actions de la Société à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, et notamment pour :
  - fixer le montant et la nature des réserves à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou à celle à laquelle l'élévation du nominal des actions existantes portera effet,
  - décider en cas d'émission d'actions nouvelles que (i) les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, et que les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation et (ii) les actions qui seront attribuées en vertu de cette délégation à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double et/ou du droit au dividende majoré bénéficieront de ce droit dès leur émission,
  - procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - d'une manière générale passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
5. prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010 dans sa huitième résolution.

• Treizième résolution

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs Plans d'Épargne d'Entreprise mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 12,6 millions d'euros (représentant à titre indicatif 2 % du capital social à la date de la présente Assemblée Générale) ;
4. décide que le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail et sera au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise, étant précisé que le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, pourra réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin notamment de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
5. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L. 3332-10 et suivants du Code du travail ;
6. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, ainsi qu'aux titres auxquels donneront droit lesdites valeurs mobilières ;
7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, et notamment pour fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour la libération des actions, demander l'admission en Bourse des actions créées partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;

8. prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2010 dans sa neuvième résolution ;
9. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration en rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante conformément à la loi et à la réglementation.

- Quatorzième résolution

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-177 à L. 225-185 :

1. autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;
2. fixe à trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel,
  - d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi ou certains d'entre eux,tant de la Société elle-même que des sociétés françaises ou étrangères ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
4. décide que les options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à acheter un nombre total d'actions supérieur à 5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de la présente Assemblée Générale (soit un nombre maximal de 7 856 601 actions), sans pouvoir excéder au cours d'un même exercice 2 % de ce capital social (soit un nombre maximal de 3 142 640 actions), compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des bénéficiaires ;
5. décide que les options consenties aux mandataires sociaux de la Société, en vertu de la présente autorisation, ne pourront représenter plus de 10 % de l'ensemble des options consenties au cours de chaque exercice par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation ;
6. décide que le prix d'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties et que ce prix ne pourra être inférieur ni à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris SA, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat d'actions seront consenties, ni à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;
7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :
  - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options telles que prévues ci-dessus ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les différentes hypothèses prévues par le Code de commerce,
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de huit ans à compter de leur date d'attribution,
  - assujettir la totalité des options attribuées aux mandataires sociaux de la Société à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminera,
  - assujettir tout ou partie des options attribuées aux salariés à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminera,



- stipuler éventuellement une interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions acquises par l'exercice des options pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option, étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux de la Société, le Conseil d'Administration fixera la quantité des actions issues des levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximal de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
8. prend acte que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 19 janvier 2009 dans sa douzième résolution.

### **3.   RÉSOLUTION À TITRE ORDINAIRE**

---

- Quinzième résolution

*(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

# Rapport d'activité de l'exercice 2010-2011

## **1. SYNTHÈSE DE L'ACTUALITÉ DE L'EXERCICE**

Le modèle de développement de Sodexo repose principalement sur la croissance interne, dont la source provient de l'immense potentiel du marché de la sous-traitance à travers le monde.

Le Groupe se positionne comme le partenaire de ses clients et comme intégrateur de solutions de Services de Qualité de Vie. En effet, Sodexo crée, pilote et met en œuvre des solutions, qui permettent à ses clients d'améliorer leurs performances en renforçant la motivation de leurs collaborateurs, l'efficacité de leur organisation et l'optimisation de leurs infrastructures.

Au cours de l'exercice 2010-2011, Sodexo a poursuivi sa transformation pour devenir un intégrateur de Services de Qualité de Vie. Le Groupe a consacré une part importante de ses investissements à cet objectif de transformation et à la mise en œuvre de cette stratégie de long terme. Parallèlement, Sodexo entend accélérer son développement grâce à ses solutions de services innovantes et aux actions menées pour développer ses Ressources Humaines. Par ailleurs, les performances financières du Groupe pour 2010-2011 ont été satisfaisantes, avec une croissance du chiffre d'affaires supérieure à l'objectif fixé en début d'exercice.

### **1.1 Croissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé de Sodexo pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 16 milliards d'euros, soit une progression totale de 5,4 %, dont une croissance interne de + 5,2 % ;

Ce niveau de croissance interne est deux fois supérieur à celui réalisé en 2008-2009 et 2009-2010 et dépasse également les objectifs annoncés en début d'exercice.

La croissance interne s'est en effet accélérée au cours de l'exercice, grâce notamment :

- à la pertinence des offres de Sodexo et en particulier aux services de Facilities Management qui ne représentaient que 18 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2005-2006 et qui s'élèvent en 2010-2011 à plus de 25 % du chiffre d'affaires consolidé. En effet, sur l'exercice, la croissance des services de Facilities Management a été plus de trois fois supérieure à celle des Services de Restauration ;
- aux solides positions occupées par Sodexo dans le Reste du Monde, et en particulier à sa croissance vigoureuse dans les marchés émergents.

La croissance interne de l'activité Solutions de Services sur Site s'élève à + 5,1 %, bénéficiant d'une progression de 6,7 % en Entreprises et Administrations et de + 3,5 % et de + 3,4 % respectivement en Santé et Seniors et en Éducation.

L'essentiel des + 6,9 % de croissance interne du chiffre d'affaires de l'activité Solutions de Motivation provient de l'excellente performance des équipes en Amérique latine. Le volume d'émission de l'activité Solutions de Motivation a atteint 13,7 milliards d'euros, en progression de près de 9 % (hors effets de change) par rapport à l'exercice précédent.

### **1.2 Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel est de 853 millions d'euros, en augmentation de 10,6 %. Hors effets de change, la progression est de 10,4 %, ce qui représente une amélioration du taux de marge opérationnelle de 0,20 % par rapport à l'exercice précédent.

#### **• Pour les Solutions de Services sur site :**

Le résultat opérationnel progresse de 8,6 % (hors effet de change). Cette évolution est principalement due à :

- l'amélioration de la rentabilité en Amérique du Nord qui passe de 4,8 % à 5,1 % du chiffre d'affaires, et
- la croissance des volumes dans le Reste du Monde.

- **Pour les Solutions de Motivation :**

Le résultat opérationnel est en hausse de 20 % (hors effet de change), grâce à l'augmentation des volumes et aux gains de productivité réalisés. En effet, la marge opérationnelle de cette activité est passée de 32,4 % en 2009-2010 à 36,5 % pour l'exercice 2010-2011, en avance sur l'objectif que le Groupe s'était fixé.

### 1.3. Génération de liquidités et solidité financière

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité s'élèvent à 847 millions d'euros. Cette importante génération de liquidités démontre une nouvelle fois la qualité du modèle financier de Sodexo, un atout majeur dans la conjoncture actuelle. Ainsi, l'endettement net (dette financière moins trésorerie globale) représentait au 31 août 2011 15 % des capitaux propres du Groupe contre 24 % au 31 août 2010. Les dettes financières brutes rapportées à l'autofinancement affichent un ratio de 3,2 années (à comparer à 3,6 années au 31 août 2010).

Au cours de l'exercice, Sodexo a procédé à deux opérations de refinancement :

- la souscription d'un placement privé auprès d'investisseurs américains (United States Private Placement) pour 600 millions de dollars US à taux fixe ; et
- la signature d'une ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant équivalent à 1,1 milliard d'euros.

Ces opérations ont permis à Sodexo de sécuriser le refinancement des dettes financières venant à échéance en 2012 et d'allonger la maturité de ses emprunts.

### 1.4 Poursuite du développement

Au cours de l'exercice 2010-2011, Sodexo a maintenu son rythme de développement grâce à ses offres de services innovantes :

- ainsi, par exemple, le Groupe s'est vu attribuer le contrat portant sur les 136 écoles publiques de la ville de Detroit (Michigan), pour assurer les services de maintenance technique, d'entretien des bâtiments et des espaces verts et de nettoyage. Il s'agit de l'un des plus importants contrats accordés au Groupe dans le segment Éducation aux États-Unis ;
- Sodexo a remporté un autre contrat prestigieux auprès du Ministère de la Défense en France où le Groupe sera chargé d'un large éventail de services. Ce contrat s'inscrit au sein de l'important Partenariat Public Privé relatif à la construction, à l'équipement, au fonctionnement et à la maintenance du futur siège du Ministère de la Défense à Paris, sur le site de Balard qui deviendra opérationnel en décembre 2014 ;
- par ailleurs, Sodexo a renouvelé son partenariat avec l'US Marines Corps à travers deux contrats portant sur 51 bases aux États-Unis. Plus d'un tiers de ces contrats avec les US Marines sera réalisé en partenariat avec des entreprises sélectionnées pour leur engagement en faveur du progrès social et de la diversité.

Sur le plan commercial Sodexo accélère son **expansion dans les marchés à fort potentiel** avec les contrats tels que Bao Steel en Chine (troisième entreprise sidérurgique mondiale et leader chinois) qui a choisi Sodexo sur 4 sites industriels, Queen Sirikit Medical Center en Thaïlande (un des hôpitaux et centres de recherche les plus réputés en Asie) et National Life Insurance Corporation en Inde (la plus importante compagnie publique d'assurance-vie en Inde) qui a choisi Sodexo pour des Solutions de Motivation.

En septembre 2011, Sodexo a également conclu l'acquisition de **Puras do Brasil** qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,5 milliard d'euros, devenant ainsi le numéro un des Solutions de Services sur Site au Brésil, un marché en forte croissance. Avec cette acquisition le Groupe devient le leader dans l'ensemble des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine).

Le Groupe a également annoncé en fin d'exercice l'acquisition de la société française **Lenôtre**. Grâce à cette opération, Sodexo va développer son portefeuille d'activité Prestige en France et à l'international, ainsi que son savoir-faire dans les métiers de la gastronomie de luxe.

### 1.5 Actions menées pour faire des Ressources Humaines un avantage compétitif

Fort de la conviction que l'engagement des collaborateurs est une source essentielle de satisfaction pour les clients et les consommateurs et donc un véritable avantage concurrentiel, le Groupe a conduit plusieurs actions importantes en 2010-2011 autour de deux objectifs principaux : avoir des Ressources Humaines ayant des compétences suffisantes

pour répondre aux attentes de ses clients, disponibles en quantité, représentatives de la diversité et être parmi les employeurs mondiaux les plus appréciés de ses collaborateurs.

Le Groupe a ainsi permis en 2010-2011 à plus de 311 000 collaborateurs de développer leurs compétences et d'élargir leurs possibilités d'évolution professionnelle. Par exemple, plus de 450 managers ont bénéficié au cours de l'exercice du programme CLIMB (Change Leadership, Implementation, Building), ayant pour objectif de renforcer la compréhension de la stratégie et la gestion des indicateurs de performance du Groupe et de développer des compétences fortes de leadership. Des expériences plus locales telles que le programme « Catch a Rising Star » au Canada, ont permis d'identifier les jeunes recrues à haut potentiel, de développer leurs compétences managériales et d'accroître leur connaissance du Groupe.

Dans le cadre de son offre employeur « Your future, so Sodexo », le projet « LifeWorks » a été lancé aux États-Unis en cours d'exercice, permettant à l'ensemble des collaborateurs américains de bénéficier d'un accompagnement pour gérer leurs défis au quotidien (soutien familial, assistance juridique ou questions de santé, etc.), en proposant l'assistance de vrais experts 24h/24 et 7 jours sur 7. De même, le programme « Allo Idées » développé en France a eu pour objectif de distinguer les propositions innovantes de collaborateurs.

Les efforts de sensibilisation à la diversité ont été poursuivis par le biais de la formation « Esprit d'inclusion » qui a rencontré comme l'année précédente un vif succès, avec plus de 5 500 cadres issus de 12 pays européens formés en 2010-2011. Le Groupe a également encouragé la création de réseaux, en particulier sur le thème des femmes dans l'entreprise (les réseaux de femmes sont aujourd'hui au nombre de sept dans le Groupe). Le dernier réseau en date créé est le *Women Work Network* au Royaume-Uni.

## **1.6 Déploiement du Better Tomorrow Plan**

Le « Better Tomorrow Plan », véritable feuille de route du Groupe en matière de développement durable a été lancé en 2009 et repose sur 14 engagements autour de trois priorités : agir pour une meilleure nutrition, pour la santé et le bien-être, s'engager auprès des communautés locales et préserver l'environnement.

L'exercice 2010-2011 a été consacré à donner une plus grande visibilité au Better Tomorrow Plan à ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, etc.), à fixer des calendriers précis de mise en place pour chaque pays, à mettre au point les indicateurs de performance pertinents et à établir des lignes directrices pour chacun de ses 14 engagements. Soulignons que le WWF (*World Wildlife Fund*), avec lequel Sodexo a signé un partenariat en 2010, a apporté une aide précieuse au Groupe dans l'établissement de ces lignes directrices.

Parmi les initiatives importantes entreprises en 2010-2011, il conviendra de citer la signature d'un accord mondial avec le *Marine Stewardship Council* (MSC) pour les pêcheries de capture sauvage afin de promouvoir les produits de la mer certifiés MSC dans les pays où Sodexo est présent et de sensibiliser les clients et les consommateurs à la pêche durable. Dans le cadre de l'initiative STOP Hunger de Sodexo créée en 1996 aux États-Unis, des collaborateurs du Groupe à travers le monde ont uni leurs forces comme chaque année pour combattre la faim au sein de leur environnement local. C'est ainsi que durant l'exercice, plus de 39 000 collaborateurs ont participé au Servathon dans 30 pays, permettant ainsi de fournir plus de 200 000 repas à des organisations caritatives.

## **1.7 Distinctions importantes**

Pour la troisième année consécutive, Sodexo est classé au troisième rang mondial des entreprises de services les plus performantes par *l'International Association of Outsourcing Professionals*<sup>®</sup> (IAOP<sup>®</sup>).

Sodexo est la seule entreprise à faire partie chaque année du Top 5 du classement, depuis la première édition du *Global Outsourcing 100* de l'IAOP en 2006.

Sodexo a par ailleurs été nommé pour la septième fois *Global Sustainability Industry Leader* en 2011, dans le secteur industriel « Restaurants, hôtels, bars et services récréatifs », par le Dow Jones Sustainability Index (DJSI). Sodexo figure dans le DJSI World et DJSI STOXX depuis 2005.

## 2. LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2010-2011

### 2.1 Évolution du compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010-2011	Exercice 2009-2010	Variation à taux de change courants	Variation à taux de change constants
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 047</b>	<b>15 230</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>+5,0 %</b>
Coût des ventes	(13 529)	(12 846)		
<b>Marge brute</b>	<b>2 518</b>	<b>2 384</b>	<b>+5,6 %</b>	<b>+5,2 %</b>
Charges commerciales	(242)	(226)		
Charges administratives	(1 408)	(1 358)		
Autres produits opérationnels	10	12		
Autres charges opérationnelles	(25)	(41)		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>853</b>	<b>771</b>	<b>+10,6 %</b>	<b>+10,4 %</b>
Produits financiers	57	62		
Charges financières	(204)	(212)		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	15	14		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>721</b>	<b>635</b>	<b>+13,5 %</b>	<b>+12,9 %</b>
Impôt sur les résultats	(250)	(205)		
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>471</b>	<b>430</b>	<b>+9,5 %</b>	<b>+8,8 %</b>
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	20	21		
<b>PART REVENANT AU GROUPE</b>	<b>451</b>	<b>409</b>	<b>+10,3 %</b>	<b>+9,3 %</b>
<b>Résultat part du Groupe par action (en euros)</b>	<b>2,95</b>	<b>2,64</b>	<b>+ 11,7 %</b>	<b>+ 10,6 %</b>
<b>Dividende par action (en euros)</b>	<b>1,46<sup>(1)</sup></b>	<b>1,35</b>		

(1) Proposé à l'Assemblée Générale du 23 janvier 2012.

### 2.2 Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par activité

<i>(en millions d'euros)</i>	2010-2011	2009-2010	Variation à taux de change courant	Variation à taux de Change constant
<b>Chiffre d'affaires par activité</b>				
<b>Solutions de Services sur Site</b>				
Amérique du Nord	6 005	5 850	+ 2,6 %	+ 4,3 %
Europe continentale	5 473	5 289	+ 3,5 %	+ 2,8 %
Royaume-Uni et Irlande	1 245	1 252	- 0,6 %	- 1,1 %
Reste du monde	2 624	2 194	+ 19,6 %	+ 15,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 347</b>	<b>14 585</b>	<b>+ 5,2 %</b>	<b>+ 4,9 %</b>
<b>Solutions de Motivation</b>	<b>717</b>	<b>663</b>	<b>+ 8,2 %</b>	<b>+ 6,9 %</b>
<b>Élimination du chiffre d'affaires interne</b>	<b>(17)</b>	<b>(18)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>16 047</b>	<b>15 230</b>	<b>+ 5,4%</b>	<b>+ 5,0%</b>

<b>Résultat opérationnel par activité</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010-2011</b>	<b>2009-2010</b>	<b>Variation à taux de change courant</b>	<b>Variation à taux de change constant</b>
<b>Solutions de Services sur Site</b>				
Amérique du Nord	304	281	+ 8,2 %	+ 10,3 %
Europe continentale	247	233	+ 6,0 %	+ 5,6 %
Royaume-Uni et Irlande	59	57	+ 3,5 %	+ 1,8 %
Reste du monde	84	70	+ 20 %	+ 17,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>694</b>	<b>641</b>	<b>+ 8,3 %</b>	<b>+ 8,6 %</b>
<b>Solutions de Motivation</b>	<b>262</b>	<b>215</b>	<b>+ 21,9 %</b>	<b>+ 20 %</b>
<b>Frais de Direction Générale</b>	<b>(86)</b>	<b>(67)</b>		
<b>Éliminations</b>	<b>(17)</b>	<b>(18)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>853</b>	<b>771</b>	<b>+ 10,6 %</b>	<b>+ 10,4 %</b>

L'activité Solutions de Services sur Site représente 96 % du chiffre d'affaires consolidé et 73 % du résultat opérationnel consolidé avant frais de Direction Générale. L'activité Solutions de Motivation représente 4 % du chiffre d'affaires consolidé et 27 % du résultat opérationnel consolidé avant frais de Direction Générale.

### 2.2.1 Variation de périmètre

Sodexo n'a pas eu de variations significatives du périmètre de consolidation au cours de l'exercice. Les acquisitions annoncées en fin d'exercice ne seront consolidées qu'à partir de l'exercice 2011-2012.

### 2.2.2 Effets de change

L'effet de change est déterminé en appliquant les taux de change moyens de l'exercice précédent aux montants de l'exercice en cours.

<b>Impact des taux de change en millions d'euros sur</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>Résultat Net</b>
euro/dollar US	(113)	(6)	(2)
euro/real brésilien	42	9	4
euro/bolivar fuerte vénézuélien	(15)	(6)	(2)
euro/livre sterling	6	0	0

Les principales variations de l'exercice ont été relatives au dollar US qui s'est déprécié de 2 % par rapport à l'euro pendant l'exercice, au réal brésilien qui s'est apprécié de 6,3 % par rapport à l'euro et au bolivar fuerte vénézuélien (- 23 % par rapport à l'euro).

Au total, pour l'exercice 2010-2011, les activités situées hors de la zone euro ont représenté 69 % du chiffre d'affaires (dont 36 % en dollars US, 4 % en real brésilien et 8 % en livre sterling) et 85 % du résultat opérationnel (dont 35 % en dollars US, 18 % en réal brésilien et 7 % en livre sterling).

### 2.2.3 Solutions de Services sur Site

Le chiffre d'affaires de l'activité Solutions de Services sur Site s'élève à 15,3 milliards d'euros, en progression de 5,2 %. La croissance interne est de + 5,1 %.

Par segment de clientèle l'exercice 2010-2011 a été marqué par :

- une croissance interne en **Entreprises et Administrations** de + 6,7 % à comparer aux + 2 % réalisés en 2009-2010 ; elle reflète le solide développement de Sodexo sur les marchés émergents ainsi que l'impact significatif de la montée en puissance des contrats de solutions globales en Justice, Défense et en Entreprises. En effet, la croissance interne de Sodexo a été de + 17,9 % en Justice, de + 6,5 % en Défense et de + 15,9 % en Bases-Vie ;

- une progression de 3,5 % en **Santé et Seniors** qui tient compte d'une part d'une extension des services offerts aux clients existants en Amérique du Nord et d'autre part, d'un ralentissement ponctuel de l'externalisation en Europe et au Royaume-Uni ;
- une hausse en **Éducation** de 3,4 %, résultant notamment de la croissance continue des inscriptions dans les campus universitaires en Amérique du Nord.

Par ailleurs les principaux indicateurs de croissance du Groupe se sont établis à :

- 94 % pour le taux de fidélisation des clients, soit un niveau comparable à celui de l'exercice précédent ;
- 4,3 % pour la croissance sur sites existants contre 2 % lors de l'exercice précédent. Cette accélération provient en partie des effets de l'inflation sur les denrées alimentaires ;
- 7,4 % pour le taux de développement (c'est-à-dire le gain de nouveaux contrats).

Le résultat opérationnel de l'activité Solutions de Services sur Site augmente de 53 millions d'euros pour atteindre 694 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 4,5 %, en progression de 0,10 % par rapport à l'exercice précédent.

## Analyse par zone géographique

### En Amérique du Nord

Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord atteint 6 milliards d'euros, en progression de 2,6 % qui comprend une croissance interne de + 4,3 % et une évolution de change défavorable de -1,6 %.

À + 1,8 %, la croissance interne du segment **Entreprises et Administrations** est en nette amélioration par rapport aux deux exercices précédents malgré l'absence de reprise du marché de l'emploi dans les grandes entreprises et des niveaux de fréquentation en Services de Restauration inchangés sur les sites. Néanmoins, le démarrage de contrats de solutions globales de services pour des clients tels que GlaxoSmithKline, Henkel, Colgate et British Aerospace a fortement contribué à la reprise de la croissance sur l'exercice.

Parmi les succès commerciaux récents, il convient de citer les nouveaux contrats en offres globales de services pour des clients tels que Bristol Myers Squibb (6 sites dans plusieurs Etats), ADP (Californie et Utah), General Electric Aviation (Ohio), Discover Financial Services et Guardian Life Insurance Company of America.

À + 5,9 %, en **Santé et Seniors**, la croissance interne s'est accélérée par rapport à l'exercice précédent (+2,9 %). Elle tient compte de l'excellent taux de fidélisation des clients atteint en 2009-2010 et en 2010-2011 ainsi que du succès de l'élargissement de l'offre de services auprès de plusieurs groupes d'hôpitaux et de maisons de retraite. Comfort Keepers (spécialiste des services non médicalisés à domicile pour les Seniors) a également connu une forte progression de son chiffre d'affaires et a ouvert de nouvelles franchises.

Les contrats récemment gagnés, confirmant la pertinence des offres globales de Sodexo dans ce segment, incluent Saint Vincent Medical Center (Los Angeles, Californie), Jackson Memorial Hospital (Miami, Floride), Crouse Hospital (Syracuse, New York), Rideout Memorial Hospital (Marysville, Californie), Crozer Chester Medical Center (Pennsylvanie), et Bethesda Memorial Hospital (Floride).

En **Éducation**, la croissance interne du chiffre d'affaires s'établit à + 4 %. Cette évolution provient de la hausse du nombre d'étudiants sur les campus universitaires et dans les écoles et de l'effet positif des nouveaux contrats et en particulier de celui des 136 écoles publiques de la Ville de Detroit (Michigan). En effet, Sodexo a été choisi pour assurer les services de maintenance technique, d'entretien des bâtiments et des espaces verts ainsi que le nettoyage. Il s'agit d'un des plus grands contrats jamais accordés au Groupe en Éducation aux États-Unis.

Sodexo a remporté de nombreux contrats au cours de l'exercice 2010-2011, dont en particulier Garvey School District (Rosemead, Californie), Delgado Community College (New Orleans, Louisiane), University of Missouri (Saint Louis, Missouri) et Utica College (Utica, NY).

Les équipes de Sodexo en Amérique du Nord ont reçu de nombreuses récompenses :

- pour la sixième année consécutive, « DiversityInc » distingue Sodexo en le classant deuxième des 50 meilleures entreprises américaines engagées pour la Diversité, parmi les 535 évaluées. Cette reconnaissance répétée montre que Sodexo est devenu un employeur de référence en faisant de la diversité et de l'inclusion un avantage concurrentiel. DiversityInc classe également Sodexo parmi les dix meilleurs employeurs pour l'inclusion (Hispaniques, Afro-Américains, personnes en situation de handicap, etc.) ainsi que pour ses pratiques dans les domaines du recrutement, de la fidélisation et de la diversité des fournisseurs. Sodexo est aussi placé au quatrième rang des entreprises ayant une stratégie internationale de diversité ;
- Sodexo reçoit chaque année, depuis 2002, l'accréditation « Or » du PAR (Progressive Aboriginal Relations, ou stratégie progressive de développement autochtone) décernée par le Conseil canadien des entreprises autochtones (CCAB).

**Le résultat opérationnel** s'élève à 304 millions d'euros, en hausse de 10,3 % (hors effet de change) par rapport à l'exercice précédent. Cette progression tient compte essentiellement :

- d'une bonne maîtrise des coûts de couverture santé et prévoyance ;
- et des gains de productivité réalisés sur site.

Il convient également de rappeler que l'exercice précédent avait été marqué par une charge exceptionnelle de 15 millions d'euros.

La marge opérationnelle ressort en hausse de 0,3 % à 5,1 % contre 4,8 % pour 2009-2010.

#### **En Europe continentale**

En Europe continentale, le chiffre d'affaires atteint 5,5 milliards d'euros, soit une progression de 3,5 % se décomposant de la manière suivante :

- une croissance interne de + 2,9 % ;
- des effets de change de + 0,7 %.

En dépit d'un environnement qui est demeuré incertain, le chiffre d'affaires en **Entreprises et Administrations** a renoué avec la croissance interne, qui s'élève à + 4,4 %. Cette performance reflète la pertinence du positionnement stratégique du Groupe et le démarrage en 2010 des nouveaux contrats de solutions globales de services tels que le Ministère de la Justice en France (portant sur 27 établissements pénitentiaires). Elle traduit également les effets du dynamisme commercial des équipes de Sodexo en Allemagne, en Espagne et en Russie.

De nombreux contrats ont été remportés au cours de l'exercice, dont en particulier l'important Partenariat Public Privé relatif à la construction, à l'équipement, au fonctionnement et à la maintenance du futur siège du Ministère de la Défense à Paris (projet « Balard », devant être opérationnel en décembre 2014). Par ailleurs, les nouveaux contrats récemment signés incluent également le RIE Tour 9 et le Ministère de la Défense pour 5 sites (Houilles, Valence, Lyon Carnot, Lyon Bellecour et Grenoble) en France, Sirius Business Park Siemens, le complexe immobilier The M. Pire en Allemagne, l'Institut Catalan des Finances de Barcelone et Museo del Prado de Madrid, en Espagne, Kraft Foods en Belgique et Aga AB, Lidingö en Suède.

En **Santé et Seniors**, la croissance interne du chiffre d'affaires ressort à + 0,8 % reflétant un développement commercial modéré compte tenu d'un ralentissement ponctuel de l'externalisation au cours de l'exercice dans la plupart des pays.

Parmi les succès commerciaux de l'exercice figurent Maasstad Ziekenhuis et Jeroen Bosch Ziekenhuis, aux Pays-Bas, la Clinique Belledone, Saint-Martin d'Hyères et l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) du Val d'Oise (6 sites) en France, Hôpital de Pise (AOUP), Ospedale San Giuseppe Grupo Multimedita en Italie et le Tilkka Hospital en Finlande.

La croissance interne en **Éducation** s'élève à + 1,2 %. Les succès commerciaux en Suède, avec les écoles des villes d'Helsingborg et de Katrineholm et en Italie, avec l'Université de Pavie, ont compensé un développement commercial modéré en début d'exercice en France. Toutefois, en fin d'exercice Sodexo a renouvelé et élargi ses prestations auprès des 314 écoles de la Ville de Marseille et remporté également un contrat auprès de l'OSEKK (Oulu Region Joint Authority for Éducation en Finlande).



Par ailleurs, le Groupe a reçu plusieurs distinctions récompensant le travail accompli par ses équipes :

- Sodexo a reçu le Grand Prix AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) de la formation innovante en faveur de la diversité dans l'entreprise ;
- interrogés par Universum, société d'études spécialisée dans le milieu étudiant, 26 878 élèves de grandes écoles de commerce et d'ingénieurs ont classé Sodexo au second rang des « employeurs idéaux » de son secteur en France pour une future carrière.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 247 millions d'euros en progression de 14 millions d'euros, soit + 5,6 % (hors effets de change), par rapport à l'exercice 2009-2010. Cette évolution tient compte d'une bonne maîtrise des frais de structure.

La marge opérationnelle s'améliore de 0,1 % et passe ainsi de 4,4 % au cours de l'exercice 2009-2010 à 4,5 % en 2010-2011.

### **Au Royaume-Uni et en Irlande**

Le chiffre d'affaires atteint 1,2 milliard d'euros, en retrait de 1,1 % hors effets de change.

Malgré une baisse continue de la demande en Services de Restauration, Sodexo a retrouvé la croissance à +0,3 % en **Entreprises et Administrations**, grâce à son offre pertinente de services intégrés pour des clients tels que GlaxoSmithKline, Johnson & Johnson et Pilkington.

Il convient également de noter que les équipes de Sodexo ont renouvelé pour 5 ans le contrat d'hospitalité de Royal Ascot et ont assuré la préparation des contrats relatifs à la Coupe du monde de Rugby d'octobre 2011 et aux Jeux Olympiques de Londres de 2012.

Le chiffre d'affaires en **Santé et Seniors** est en recul de 7,9 % sur l'exercice (hors effet de change et de périmètre). Ceci s'explique :

- d'une part par le choix fait, au cours de l'exercice précédent, de ne pas renouveler une partie des prestations sous-traitées par Kings Hospital ; et
- d'autre part par un faible développement commercial lié à l'attentisme des clients publics, notamment en début d'exercice.

La croissance interne du chiffre d'affaires en **Éducation** (+ 2,9 %) reflète un développement réussi dans les universités, notamment dans la gestion de services « hôteliers » sur les campus de Solent, Medway, Lincoln et Southampton. Cette évolution se compare très favorablement à la baisse constatée en 2009-2010 de 6,5 %.

Les principaux contrats récemment signés incluent notamment Birmingham City University et New College Swindon.

En matière de distinctions :

- lors des Springboard Awards for Excellence décernés par le BITC, le « Corporate Responsibility Award » a été remis à Sodexo. Cette récompense est décernée à une organisation qui a clairement démontré son engagement en matière de responsabilité sociale, tant au niveau stratégique qu'opérationnel ;
- Sodexo et HMP Forest Bank (centre pénitentiaire) ont remporté le prestigieux « Guardian Public Services Award ». La prison a été récompensée pour son programme de réinsertion des détenus mené en partenariat avec la Co-operative Bank.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 59 millions d'euros, en progression de 1,8 % (hors effets de change). Cette performance reflète des gains importants de productivité sur site, particulièrement dans les segments Santé et Services à la Justice. Parallèlement, des coûts ont été engagés sur l'exercice pour la préparation des grands contrats d'événements sportifs de l'exercice 2011-2012 (Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques de Londres).

La marge opérationnelle progresse de 0,1 % et s'établit à 4,7 % contre 4,6 % lors de la même période de l'exercice précédent.

### **Reste du monde**

Dans le Reste du monde (Amérique latine, Moyen-Orient, Asie, Afrique, Australie et Bases-Vie), le chiffre d'affaires ressort à 2,6 milliards d'euros.

La croissance en Amérique latine, en Asie et en Bases-Vie s'est accélérée tout au long de l'exercice, la croissance interne du chiffre d'affaires atteignant + 15,9 % :

- En **Entreprises et Administrations**, la croissance est de +16,3 % et se compare aux + 7,7 % réalisés en 2009-2010. Cette accélération s'observe dans toutes les zones géographiques :
  - en Amérique latine, les succès commerciaux ont été nombreux, tels que Natura, Petrobras Fafen, Vale Norte au Brésil, des clients miniers et pétroliers comme Compañía Minera Zaldivar SA, Exxon et SQM au Chili, Xstrata Fuerabamba, Vale FM, Plus Petrol Norte et Southern Peru Copper Corp./Cuajone-Toquepala au Pérou. La croissance sur site a également été portée par le niveau d'activité industrielle élevé et par un niveau d'inflation important sur les denrées alimentaires,
  - en Chine et en Inde, où Sodexo occupe des positions de leader incontestable, le Groupe a signé de nombreux contrats tels que Volkswagen India, Pune et Renault Nissan en Inde et Bao Steel (4 sites), Andrew Telecommunications, Toshiba Elevator, Shanghai, et Nokia Beijing & Dongguan en Chine,
  - en Bases Vie, Sodexo a également remporté de nombreux succès commerciaux. Ainsi en Australie, Sodexo a gagné Rio Tinto Pilbra Iron, Western Turner, Karara Mining et la mine Freeport McMoran Copper & Gold/TFM en République Démocratique du Congo ;
- la croissance dans le Reste du monde en **Santé et Seniors** et en **Education** s'élève respectivement à + 12,4 % et à + 10,7 %. En effet, l'expertise de Sodexo dans ces segments commence à porter ses fruits avec la signature de nouveaux contrats tels que l'hôpital Medanta The Medicity en Inde, Shenzhen TCM Hospital en Chine, Queen Sirikit Medical Center en Thaïlande et Emirates National School aux Émirats Arabes Unis.

Sodexo a également reçu de nombreuses récompenses :

- pour la sixième année consécutive Sodexo a remporté, dans la catégorie Entreprises de sous-traitance, le « Top Hospitalar Award », récompense la plus importante du secteur médico-hospitalier du Brésil ;
- pour la deuxième année consécutive Sodexo a été récompensé par l'Association Chilienne de Sécurité (ACHS) pour ses normes élevées en matière de sécurité ;
- dans la catégorie « Food and Facilities Management services », Sodexo arrive au premier rang du « Top 50 Service Outsourcing Providers in China 2010 ».

Le **résultat opérationnel** est en hausse de 17,1 % hors effets de change pour atteindre 84 millions d'euros. Cette progression reflète la croissance des volumes et d'importants gains de productivité qui ont plus que compensé des pressions inflationnistes significatives dans plusieurs pays.

Le Groupe a par ailleurs choisi de continuer à investir dans ces pays à fort potentiel à moyen terme, dans la formation et le perfectionnement des Ressources Humaines, ainsi que dans le renforcement des compétences dans le service de maintenance multitechnique.

La marge opérationnelle ressort à 3,2 %, un niveau stable par rapport à celui de l'exercice précédent.

#### **2.2.4 Solutions de Motivation**

Le **volume d'émission** (valeur faciale multipliée par le nombre de chèques et cartes émis) a atteint 13,7 milliards d'euros. La croissance interne du volume d'émission a été de + 8,8 % à laquelle sont venus s'ajouter des effets de change positifs pour 1,2 %.

Ce volume d'émission se répartit de la façon suivante :

- 6,2 milliards en Amérique latine (avec une croissance interne de + 12,2 %) ; et
- 7,5 milliards d'euros en Europe et en Asie (avec une croissance interne de + 6, 2 %).

La forte croissance en Amérique latine s'explique à la fois par la conquête de nouveaux clients, par les synergies commerciales résultant de l'élargissement d'offres de services aux clients existants et par l'augmentation de la valeur faciale.

En Europe et en Asie, cette évolution tient compte d'une progression de plus de 10 % des titres de service émis pour le compte de l'Office pour l'Emploi en Belgique (l'ONEM) et d'une accélération de la croissance en France, fruit d'une bonne campagne de développement commercial.

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 717 millions d'euros, soit une croissance interne de + 6,9 %.

En Amérique latine (qui représente 53 % du chiffre d'affaires), la progression a été vigoureuse avec 13,6 % de croissance interne. Cela tient compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de la valeur faciale, des succès commerciaux enregistrés (tels que Fundaco, Petrobras, Universidade Estado do Amazonas au Brésil, à Servicio Nacional Integrado de Administracion Aduanera y Tributaria au Venezuela et BBVA Comercializadora au Chili) et de l'impact favorable des taux d'intérêt, en particulier au Brésil.

En Europe et en Asie, la croissance interne a été en progression de 0,4 % résultant de plusieurs tendances :

- une bonne dynamique commerciale de Sodexo en France notamment grâce au succès des offres de CESU ;
- une légère baisse du chiffre d'affaires en Europe centrale, bien que moins prononcée que durant l'exercice précédent ;
- quelques pressions persistantes sur les commissions clients liées à une forte concurrence dans certains pays et sur les programmes d'incentives.

Les succès commerciaux récents, comprennent notamment le contrat mondial Amadeus (*Incentive*), l'important contrat pour Life Insurance Corp (première compagnie publique d'assurance-vie en Inde), Hewlett-Packard et Gas Authority of India (Inde), Coca Cola et KGHM Polska en Pologne, Audi Motor en Hongrie et Santander Consumer Bank en Allemagne.

L'écart entre la croissance du volume d'émission et celle du chiffre d'affaires, principalement en Europe, provient de la bonne progression du volume d'émission du contrat belge ONEM (équivalent du CESU français) dont la popularité ne s'est pas démentie. Cette performance ne se traduit pas en croissance du chiffre d'affaires dans les mêmes proportions compte tenu de la taille et du modèle de ce contrat.

**Le résultat opérationnel** s'élève à 262 millions d'euros, en progression de 21,9 % par rapport à celui de l'exercice 2009-2010. Hors effets de change, le résultat opérationnel progresse de 20 %, reflétant l'effet de levier opérationnel lié à la croissance des volumes et une efficacité accrue dans le processus de production.

Ces gains de productivité proviennent principalement du Brésil, notamment après prise en compte des synergies réalisées depuis trois ans à la suite de l'intégration de VR, mais aussi de plans d'action mis en œuvre en Europe.

La marge opérationnelle de l'activité s'établit donc à 36,5 % contre 32,4 % pour l'exercice précédent, permettant à Sodexo d'anticiper son objectif à moyen terme dans cette activité dès l'exercice 2010-2011.

#### **2.2.5 Frais de Direction Générale**

Les frais de Direction Générale s'élèvent à 86 millions d'euros, soit 19 millions de plus que lors de l'exercice précédent. Cette augmentation provient essentiellement de coûts liés aux acquisitions ainsi que de la provision de 10 millions d'euros correspondant à la Prime de Partage des Profits pour deux exercices, conformément à la loi du 28 juillet 2011, qui s'applique en France à toutes les sociétés augmentant leur distribution de dividendes.

### **2.3 Résultat Financier**

Les charges financières nettes passent de 150 millions d'euros en 2009-2010 à 147 millions d'euros pour l'exercice 2010-2011, grâce notamment aux effets positifs de l'actualisation des engagements de retraites.

### **2.4 Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 250 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt s'établit à 35,4 %, un niveau à comparer au taux de 33 % lors l'exercice précédent. Cette différence avec l'exercice précédent s'explique par la réduction de 14 millions d'euros dans l'utilisation de reports déficitaires des exercices antérieurs dans plusieurs pays.

### **2.5 Résultat net part du Groupe**

Le résultat net part du Groupe s'élève à 451 millions d'euros contre 409 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Il augmente de 10,3 % (+ 9,3 % hors effet de change), soit une progression légèrement plus faible que celle du résultat opérationnel, principalement en raison de la hausse du taux effectif d'impôt.

## 2.6 Bénéfice net par action

Le bénéfice net par action s'élève à 2,95 euros soit une augmentation de 11,7 % à taux de change courant et de 10,6 % hors effets de change. La progression est supérieure à celle du résultat net en raison d'une augmentation du nombre d'actions autodétenues. Ces actions sont déduites pour le calcul du bénéfice net par action.

## 2.7 Dividende

Le Conseil d'Administration de Sodexo proposera à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 23 janvier 2012, la distribution d'un dividende de 1,46 euro par action, en augmentation de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette distribution représente un pay-out ratio de l'ordre de 50 % du résultat net part du groupe et un rendement de 2,8 % par rapport au cours de 51,82 euros (au 31 août 2011).

# 3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

## 3.1 Variation des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos au	
	31 août 2011	31 août 2010
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	847	1 006
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(232)	(272)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(572)	(379)
Flux nets de trésorerie	42	355

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité s'élèvent à 847 millions d'euros à comparer aux 1 006 millions d'euros générés sur l'exercice 2009-2010 qui avait bénéficié de flux exceptionnels dans l'activité de Solutions de Motivation, notamment grâce au démarrage du contrat Ecopass en Belgique.

Ces flux nets de trésorerie liés à l'activité ont permis de réaliser des investissements opérationnels nets et des investissements clients de 242 millions d'euros, soit 1,5 % du chiffre d'affaires.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent :

- le paiement des dividendes pour 229 millions d'euros, dont 208 millions d'euros distribués par Sodexo SA ;
- des rachats d'actions propres à hauteur de 161 millions d'euros pour couvrir les plans d'options d'achat d'action en cours et
- une diminution nette de la dette financière pour un montant de 181 millions d'euros.

## 3.2 Bilan consolidé du Groupe

Bilan synthétique au 31 août :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010		2011	2010
Actif non courant	5 862	6 309	Capitaux propres	2 535	2 707
			Participations ne donnant pas le contrôle	30	32
Actif courant hors trésorerie	3 477	3 361			
Actifs financiers Solutions de Motivation	622	578	Passif non courant	2 946	3 311
Trésorerie	1 448	1 527	Passif courant	5 898	5 725
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 409</b>	<b>11 775</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 409</b>	<b>11 775</b>
			<b>Endettement net</b>	<b>376</b>	<b>656</b>
			<b>Taux d'endettement net</b>	<b>15 %</b>	<b>24 %</b>

À la clôture de l'exercice, des effets de change négatifs (essentiellement dus à la baisse du dollar par rapport à l'euro), impactent l'ensemble des postes du bilan. La variation des capitaux propres prend également en compte le résultat généré au cours de l'exercice, la distribution de dividendes et l'impact des rachats d'actions sur la période.

Au 31 août 2011, les dettes financières s'élèvent à 2 423 millions d'euros, un niveau inférieur à celui du 31 août 2010 et comprennent principalement deux emprunts obligataires en euros pour 1 380 millions d'euros et deux placements privés auprès d'investisseurs américains pour un montant total de 1 100 millions de dollars US. Le financement par divers concours bancaires et par crédit-bail, ainsi que les instruments financiers dérivés constituent le solde de l'endettement.

En effet, Sodexo a souscrit, le 29 mars 2011 un emprunt de 600 millions de dollars US à taux fixe, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs américains (*United States Private Placement*). Sodexo SA a également signé, le 18 juillet 2011, une ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant maximum de 600 millions d'euros plus 800 millions de dollars et a résilié, le 20 juillet 2011, par anticipation la ligne de crédit multidevises d'avril 2005. Ces opérations ont permis à Sodexo de sécuriser le refinancement des dettes financières venant à échéance en 2012 et d'allonger la maturité de ses emprunts. Au 31 août 2011, le taux d'intérêt moyen sur les dettes financières est de 5,7 %.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires s'élèvent au 31 août 2011 à 1 425 millions d'euros. Les placements de la trésorerie des Solutions de Motivation sur des supports à plus de trois mois atteignent 233 millions d'euros et les fonds réservés de l'activité Solutions de Motivation atteignent 389 millions d'euros.

À cette même date, la trésorerie opérationnelle du Groupe (qui comprend également ses placements et les fonds réservés de l'activité Solutions de Motivation) s'élève à 2 047 millions d'euros, dont 1 605 millions d'euros pour l'activité Solutions de Motivation.

Au 31 août 2011, l'endettement net atteint 376 millions d'euros contre 656 millions euros au 31 août 2010 et représente 15 % des capitaux propres du Groupe à comparer avec 24 % au 31 août 2010. Au 31 août 2011, l'endettement brut représente environ 3,2 années d'autofinancement.

À cette même date, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaires non utilisées de 1,1 milliard d'euros.

#### **Événements postérieurs à la clôture du 31 août 2011**

Sodexo a annoncé le 6 septembre 2011 l'acquisition de 100 % de Puras do Brasil, pour une valeur d'entreprise d'environ 525 millions d'euros. Créée il y a 30 ans, Puras do Brasil est le N°2 des Solutions de Services sur Site au Brésil et réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,5 milliard d'euros. **Sodexo devient ainsi numéro un** dans l'activité Solutions de Services sur Site au Brésil, dans un marché en forte croissance.

Le 22 septembre 2011, Sodexo a également finalisé l'acquisition de la société Lenôtre en France. Grâce à cette opération, Sodexo développe son portefeuille d'activité Prestige en France et à l'international, ainsi que son savoir-faire autour des métiers de la gastronomie de luxe.

Le 8 novembre 2011, Sodexo a conclu aux États-Unis un accord en vue de l'acquisition de 100 % de la société Roth Bros, une entreprise spécialisée dans les services de maintenance technique. Roth Bros, une société fondée en 1923, implantée sur le plan national aux États-Unis crée, pilote et met en œuvre des services de climatisation, d'automation et de contrôle dans les bâtiments et de maintenance des fluides et des énergies. Roth Bros réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions de dollars US.

Suite à ces trois acquisitions et sur une base pro-forma, les ratios financiers du Groupe demeurent solides : le ratio d'endettement net sur fonds propres se situe autour de 40 %.

Enfin, Sodexo, Inc. et Service Employees International Union (SEIU) ont annoncé le 15 septembre 2011 un accord selon lequel SEIU s'est engagé à mettre fin à la campagne menée contre Sodexo depuis près de deux ans. Sodexo, pour sa part, s'est engagé à retirer sa plainte au civil, déposée en mars 2011 devant un tribunal fédéral en Virginie.

## **4. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2011-2012 ET A MOYEN TERME**

Lors du Conseil d'Administration du 7 novembre 2011, Michel Landel, Directeur Général, a présenté les perspectives pour l'exercice 2011-2012 et à moyen terme.

Il a rappelé qu'une grande prudence s'impose actuellement, car l'exercice de Sodexo démarre dans un environnement macro-économique plus que jamais incertain, notamment dans les pays occidentaux. Le poids de la dette des Etats et l'aggravation du chômage exercent une pression importante sur l'activité économique dans les secteurs publics et privés.

Dans ce contexte, la Direction Générale et l'ensemble des équipes sont pleinement mobilisés :

- d'une part, pour baisser les coûts d'exploitation et les dépenses de fonctionnement et ainsi améliorer la productivité à tous les niveaux,
- et d'autre part, pour limiter l'impact de l'inflation des prix des denrées alimentaires.

Il a rappelé également aux membres du Conseil d'administration qu'en 2011-2012 Sodexo sera prestataire de services dans le cadre de grands événements sportifs de premier plan (notamment la Coupe du Monde de Rugby, d'octobre 2011 en Nouvelle-Zélande et les Jeux Olympiques de Londres qui se dérouleront en juillet 2012).

L'exercice en cours nécessitera également des investissements importants pour faciliter l'intégration de Puras au Brésil, ainsi que Lenôtre en France et Roth Bros aux États-Unis. Ces investissements pèseront légèrement sur la rentabilité opérationnelle du Groupe à court terme.

Fort de l'ensemble de ces éléments pour l'exercice 2011-2012 :

- Sodexo se fixe un objectif de **croissance interne de son chiffre d'affaires comprise entre 5 et 8 %** ;
- à cette croissance interne, il convient d'ajouter environ 4 % de contribution au chiffre d'affaires consolidé des acquisitions récentes (Puras do Brasil, Lenôtre et Roth Bros) ;
- le Groupe se donne également l'objectif de **croissance de son résultat opérationnel de l'ordre de 10 %** (hors effets de change et impact comptable exceptionnel lié aux coûts de retraite au Royaume-Uni <sup>(1)</sup>).

À moyen terme:

- Sodexo confirme son objectif de **réaliser une croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires consolidé de 7 %** ;
- et fort des progrès déjà accomplis, le Groupe vise **une marge opérationnelle consolidée de 6,3 % d'ici à 4 ans**.

Enfin, Michel Landel, Directeur Général rappelle que Sodexo possède des atouts considérables :

- son indépendance ;
- une implantation internationale de premier plan dans 80 pays et notamment un leadership incontesté dans l'ensemble des BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine) qui sont des marchés à forte croissance économique ;
- un portefeuille de clientèle diversifié (Entreprises et Administrations, Sports et Loisirs, Santé, Seniors, Éducation, Défense et Justice) ;
- une offre intégrée de plus en plus large de services de qualité de vie, qui permet d'accompagner ses clients dans l'amélioration de leurs performances ;
- une culture forte et des valeurs partagées par l'ensemble des équipes ;
- une diversité des talents et des équipes engagées ;
- et une excellente solidité financière.

Ces atouts permettent à Sodexo d'envisager l'avenir avec confiance et de maintenir ses investissements, notamment dans le développement de ses ressources humaines et le renforcement de ses compétences.

En concluant, Michel Landel ajoute : « *Je tiens enfin à remercier les clients pour leur fidélité, les actionnaires pour leur confiance et les collaborateurs du Groupe pour les efforts réalisés au cours de l'exercice 2010-2011. Garants de la qualité du service rendu afin d'améliorer la Qualité de Vie de nos clients et de nos consommateurs, les 391 000 collaborateurs de Sodexo contribuent tous ensemble à « faire de chaque jour un jour meilleur ».*

---

<sup>(1)</sup> Conformément à une nouvelle réglementation entrée en vigueur au Royaume-Uni, le Groupe a opté fin octobre pour l'utilisation de l'indice des prix à la consommation (CPI) en remplacement de l'indice des prix au détail (RPI) pour le calcul des pensions à verser à certains membres de son plan de retraite. Ce changement aura un impact positif sur le résultat opérationnel du premier semestre de l'exercice 2011-2012.

## Résultats financiers de SODEXO S.A. au cours des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	Exercice 2010-2011 <sup>(1)</sup>	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009	Exercice 2007-2008	Exercice 2006-2007
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	628 528 100	628 528 100	628 528 100	629 437 128	636 105 652
Nombre d'actions ordinaires existantes	157 132 025	157 132 025	157 132 025	157 359 282	159 026 413
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<i>Bons de souscription d'actions</i>					
<i>Stock-options</i>					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	80 469 639	70 914 651	72 056 382	41 976 277	39 020 200
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
	295 399 759	280 334 403	314 763 639	173 568 558	142 738 625
Impôts sur les bénéfices	15 061 259	22 267 894	17 981 642	28 984 831	34 627 337
Participation des salariés	62 480	167 200			
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
	301 668 265	261 581 611	348 878 824	174 115 194	135 978 445
Résultat distribuable	229 412 757	212 128 234	199 557 672	199 557 671	182 880 375
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions					
	1,94	1,93	2,11	1,29	1,12
Résultat après impôts, participation des salariés, produit d'impôt et dotations aux amortissements et provisions					
	1,92	1,66	2,22	1,11	0,86
Dividende net attribué à chaque action	1,46	1,35	1,27	1,27	1,15
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
	268	252	248	231	198
Montant de la masse salariale de l'exercice					
	31 831 493	24 153 262	21 039 372	19 016 424	14 930 987
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)					
	10 423 028	10 166 115	9 319 716	10 520 885	7 472 219

*(1) Résultats soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012.*







Solutions de Qualité de Vie au Quotidien

**Demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de Commerce**

Je soussigné : .....

Demeurant : .....

Propriétaire de ..... actions SODEXO, société anonyme au capital de 628 528 100 euros, dont le siège social est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) - 255, Quai de la Bataille de Stalingrad, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 301 940 219,

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus indiquée, des documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte du 23 janvier 2012.

En vertu des dispositions de l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où un actionnaire nominatif désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

Fait à .....

Le ..... janvier 2012

Signature

**DOCUMENT A RETOURNER :**

- **si vos actions sont inscrites au nominatif à :**  
Société Générale – Service des Assemblées – BP 81236 – 32 Rue du Champ de Tir – 44312 Nantes Cedex 3
- **si vos actions sont au porteur :** à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.